

FICHE DISPOSITIF

FONDS SOCIAL EUROPEEN 2007-2013

(FSE 2007-2013)

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Le FSE a pour but d'augmenter le nombre d'emplois et de mieux former les travailleurs, afin qu'ils soient en phase avec les exigences du marché de l'emploi. Pour y parvenir, quatre axes d'intervention ont été définis.

AXES D'INTERVENTION

> **Axe 1 : Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques**

L'axe 1 vise à soutenir les actions ayant pour objectifs : le maintien et le reclassement des travailleurs âgés dans l'emploi, le développement d'un meilleur accès à la formation pour les travailleurs peu qualifiés et les salariés des PME et TPE et enfin un meilleur accès à l'apprentissage.

> **Axe 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi**

L'axe 2 doit permettre d'augmenter le taux d'emploi des jeunes, des seniors et des populations issues de l'immigration.

> **Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale**

L'axe 3 vis à réduire les inégalités territoriales face à l'emploi et à améliorer l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Il vise également à lutter contre les discriminations, à agir en faveur de la diversité et l'inclusion sociale ainsi qu'à réduire l'échec scolaire.

> **Axe 4 : Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales**

Cet axe porte essentiellement sur l'amélioration des systèmes de formation en vue de contribuer à la qualité des emplois et la mise en réseau des acteurs sur les territoires. Il vise donc à améliorer la qualité du système d'éducation, d'orientation et de formation pour aller dans le sens d'une économie fondée sur la connaissance.

MISE EN ŒUVRE

Ce fonds européen est intégré aux programmes déjà mis en place sur le territoire comme dans le cas du projet **ALCOTRA** ou de l'**Espace Alpin**. Il intervient aussi dans le cadre du **Contra Plan Etat-Région (CPR)**.



Cette fiche est cofinancée par l'Union européenne avec le FEADER L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



BUDGET

> AXE 1 : 61,1 millions d'euros soit 21,5 % de l'enveloppe du FSE

- Anticiper et gérer les mutations économiques : 4,4 M€
- Agir sur le développement des compétences par la FTLV : 50,3 M€
- Soutenir la création d'activité et promouvoir l'esprit d'entreprise : 6,4M€

> AXE 2 : 104 millions d'euros soit 36,5 % de l'enveloppe du FSE

- Modernisation du service public de l'emploi : 52,5 M€
- Développement des politiques actives du marché du travail : 45,1 M€
- Développement de la participation des femmes au marché du travail : 6,4 M€

> AXE 3 : 89 millions d'euros soit 31,3 % de l'enveloppe du FSE

- Retour à l'emploi des jeunes et des adultes en difficulté ainsi que des personnes bénéficiaires de minima sociaux : 7,3 M€
- Appuyer les publics confrontés à des difficultés particulières d'insertion : 11,7M€
- Actions en faveur des habitants des Zones Urbaines Sensibles : 5 M€
- Dispositifs de cohésion sociale – Plan local pour l'Insertion et l'emploi (PLIE) : 42 M€
- Dispositifs de cohésion sociale – Programme Départemental d'Insertion (PDI) : 18 M€
- Diversité et lutte contre les discriminations : 1 M€
- Lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce : 4 M€

> AXE 4 : 20,5 millions d'euros soit 7,2 % de l'enveloppe du FSE

- Capital humain : 6,37 M€
- Développer les partenariats et la mise en réseau : 7 M€
- Actions innovantes transnationales ou interrégionales pour l'emploi et l'inclusion sociale : 7,1 M€

PARTENAIRES

- > L'Europe
- > L'Etat, au travers de la Préfecture de région
- > Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- > Les Conseils Généraux

Date édition : Octobre 2011



Mes interlocuteurs

Les Communes forestières de votre département sont là pour vous aider dans l'accomplissement de vos projets.